



La politique du travail Aperçu d'activité 2016

Contrôler, informer, conseiller, concilier, décider : les missions de l'inspection du travail sont étendues afin de favoriser au sein des entreprises l'effectivité du droit du travail. C'est dans ce cadre, que le législateur en 2016 a renforcé les pouvoirs des agents de l'inspection du travail. Le présent aperçu non exhaustif de la nature des interventions et activités du système d'inspection du travail en région Grand Est illustre la diversité des actions menées au profit du droit visant à protéger les populations les plus vulnérables.

Au-delà des interventions de contrôle en entreprise, l'ensemble du système d'inspection du travail reste à disposition des usagers dans un cadre de conseil et d'appropriation de la réglementation du travail.

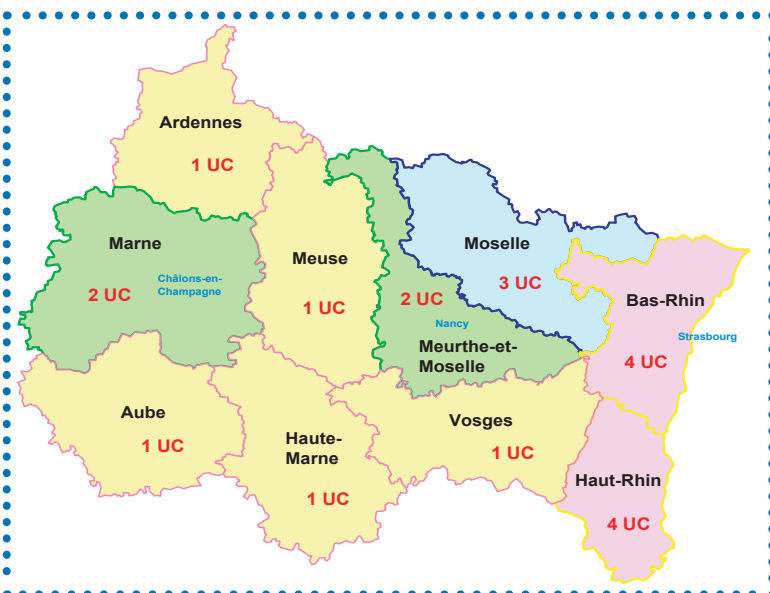
Une organisation des services modernisée qui s'inscrit en système au profit de l'effectivité du droit du travail

Un pôle régional d'appui aux services implanté sur trois sites régionaux (Strasbourg, Nancy et Châlons en Champagne).

21 responsables d'unités de contrôle, dont une unité de contrôle régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement - 212 agents de contrôle qui effectuent des interventions sur le terrain. Ils sont secondés de 70 assistantes d'unités de contrôle.

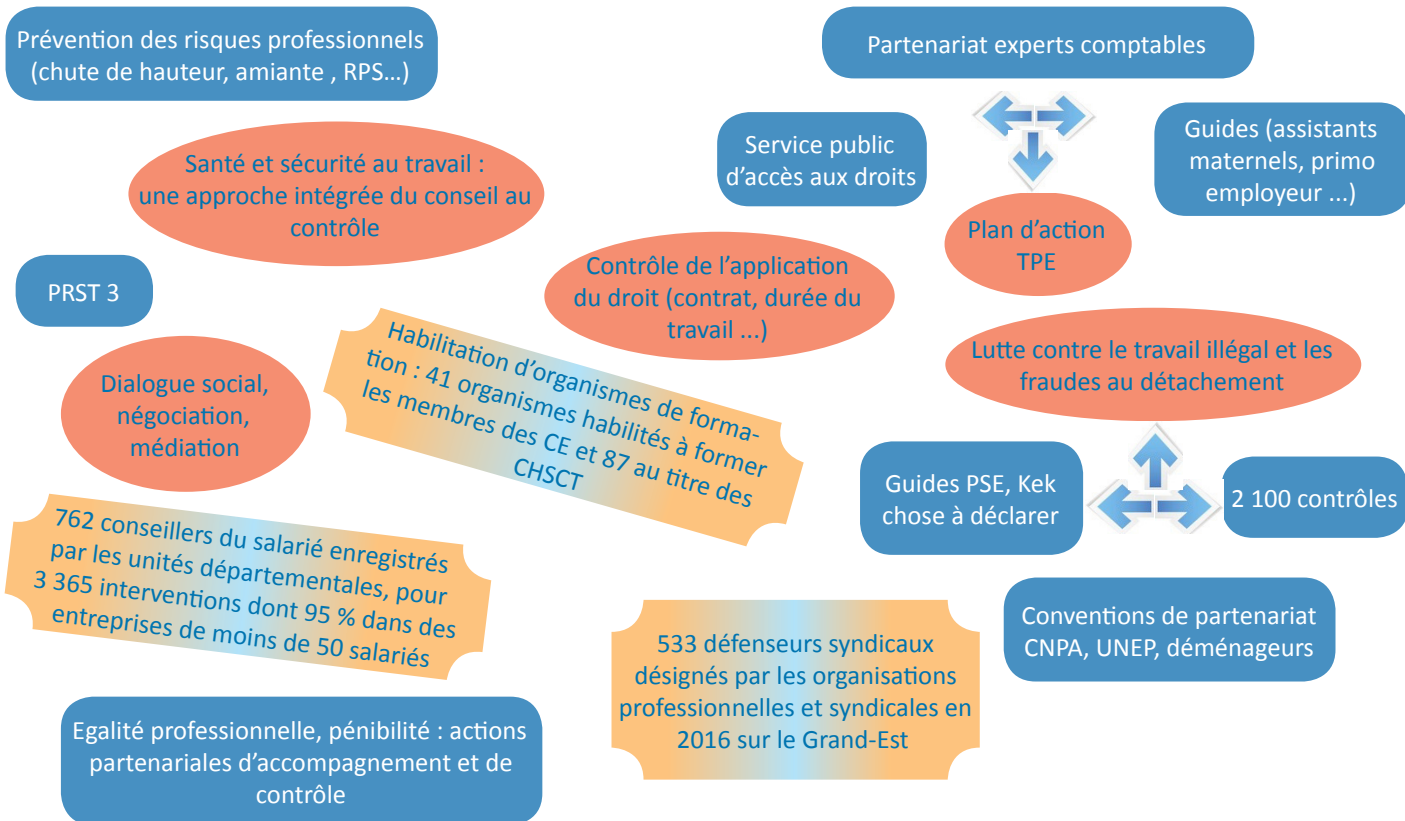
Répartition des unités de contrôle dans le Grand Est

Par ailleurs, une cinquantaine d'agents des autres services du pôle travail des unités départementales exercent des fonctions spécifiques ou gèrent des mesures au bénéfice des usagers comme le renseignement en droit du travail, l'enregistrement des accords collectifs, l'examen des ruptures conventionnelles...



Les interventions de l'Inspection du Travail, dont 87 % font l'objet de suites

- 10 279 contrôles en entreprises
- 7 146 contrôles sur chantiers
- 13 133 enquêtes et autres interventions
- 1 519 réunions en entreprises
- 357 arrêts de travaux sur chantiers
- 230 décisions de sanctions administratives
- 373 procès-verbaux et signalements au parquet
- 488 mises en demeure



Lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement

Illustration de l'évolution de la fraude au sein des chantiers forestiers.

Le 21 avril 2016, l'inspection constate l'activité de 9 salariés de nationalité roumaine et bulgare dans le cadre d'une opération de sous-traitance au sein d'un chantier forestier. Les éléments recueillis attestent du non-respect du salaire minimum prévu dans le cadre de tels travaux. Une injonction a été notifiée au donneur d'ordre.

Les travailleurs sont désormais recrutés par des entreprises immatriculées en France et localisées au sein d'entreprises de domiciliation. Le chantier a été identifié suite aux relations mises en place dans le cadre des réunions territoriales de fin d'année 2015 avec les agents patrimoniaux de l'ONF. A noter : la partie santé-sécurité présentait de nombreux manquements, qui font également l'objet de suites auprès de l'entreprise de travaux forestiers

Information et sensibilisation des principaux maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'œuvre

Une réunion s'est tenue le jeudi 23 juin 2016 en Préfecture. Dans le cadre du prolongement des actions de sensibilisation menées depuis la signature de la convention de lutte contre le travail illégal en septembre 2014, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et au regard des nouveaux textes renforçant le rôle des maîtres d'ouvrage, une présentation de la législation a été réalisée par la DIRECCTE sur le seul volet Prestations de Service International (PSI). L'action a également permis de revenir sur la charte portant sur les offres anormalement basses, au regard du nouveau décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Mobilisation des services territoriaux de l'inspection du travail et de l'unité de lutte contre le travail illégal

En septembre et octobre des contrôles coordonnés ont été réalisés lors des vendanges dans l'Aube, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Meuse et la Marne : C'est au total, les conditions d'emploi de plus de 1 000 salariés qui ont été vérifiées. Les contrôles ont permis de constater des infractions en matière de fraudes au détachement et ponctuellement de travail dissimulé par dissimulation d'emplois salariés.

2 262 contrôles ont été réalisés sur ces sujets en région Grand Est en 2016.

231 demandes de sanctions administratives pour fraudes au détachement en 2016 représentant 933 250 euros de décisions notifiées.

Quelques données sur les déclarations de détachement

- Plus de 16 000 déclarations de détachement enregistrées.
- En provenance essentiellement des pays frontaliers.
- Dans les secteurs principaux suivants : BTP, le travail temporaire et l'industrie.



Agir pour la santé et la sécurité au travail

Une salariée d'un commerce de prêt-à-porter d'un magasin de vêtements décède, victime d'une chute d'un escabeau, qu'elle utilisait pour accéder au stockage, situé en hauteur.

L'enquête menée par les services d'inspection du travail a mis en exergue des problématiques liées à :

* **L'organisation du stockage (utilisation de portants superposés dans un espace exigu) ;**

* **L'utilisation d'un équipement de travail inapproprié aux travaux à réaliser.**

Suite à cet accident, partant de l'hypothèse que tous les salariés des commerces de détail de vêtement du centre-ville pouvait être potentiellement soumis aux mêmes risques, les services ont adressé un courrier-circulaire à l'ensemble des entreprises relevant de ce type d'activité.

Parallèlement, les services de santé au travail, ainsi que la CARSAT ont été conviés à une réunion d'échanges sur le sujet, le 20 janvier 2016. 10 médecins du travail et 2 contrôleurs de prévention étaient présents. L'action et les moyens de l'IT ont été présentés ainsi que les modalités de coopération possibles.

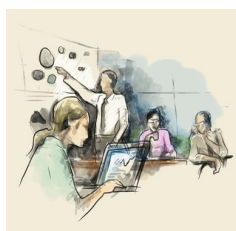
Quelques chiffres :

- 654 interventions en matière d'amiante
- 952 interventions afin de prévenir des chutes de hauteur,
- 203 interventions sur des accidents très graves ou mortels

Protéger les salariés investis d'un mandat représentatif

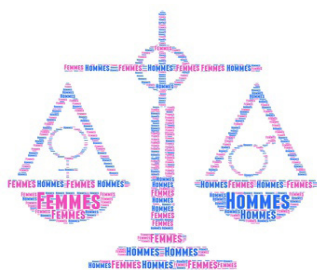
En 2016, 1 780 demandes d'autorisation de licenciement* ont été instruites. Elles ont été accordées dans 78 % des cas. Des enquêtes contradictoires approfondies ont été réalisées dans un cadre juridique défini précisément par le Conseil d'Etat, faisant peser des exigences fortes sur l'instruction par l'Inspection du Travail et la motivation des décisions. Elles ont donné lieu à 90 recours hiérarchiques devant le Ministre du travail et 50 recours contentieux devant le tribunal administratif instruits par l'unité régionale.

Le licenciement des salariés protégés (représentants élus du personnel, délégués syndicaux, conseillers du salarié) ne peut intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail. Il en est de même des ruptures conventionnelles ou de leur transfert d'une entreprise à une autre.



*dont 499 demandes pour des ruptures conventionnelles, 428 pour des licenciements économiques, 245 pour inaptitude médicale, 227 pour transfert, et 171 pour un motif disciplinaire.

Appuyer les institutions représentatives du personnel dans la négociation obligatoire égalité femmes/hommes en entreprise



1/3 des entreprises (+50) ont négocié un accord ou plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle.

Les agents de contrôle ont réalisé 332 interventions et prononcé 164 mises en demeure de négocier

marches sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. FETE anime notamment des réunions collectives sur ce thème et propose un accompagnement individuel et personnalisé dans le cadre de la négociation obligatoire et du suivi des accords.

37 réunions collectives d'information et d'échanges, plus de 400 représentants d'entreprises, délégués syndicaux ou syndicats rencontrés et 48 délégués syndicaux d'entreprises accompagnés en 2016.

Sur le Grand est, depuis 2016, la SCIC FETE-Femmes Egalité Emploi, soutenue par la DIRECCTE, la DRDFE, le FSE, la Région, en partenariat avec les unités départementales, accompagne, les instances représentatives du personnel sur la négociation égalité professionnelle.

Le projet interrégional, « **Égalité professionnelle : passez à l'action !** » déployé en **Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France**, a pour objectifs de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les délégués.es syndicaux.ales dans leurs dé-

Les sites dédiés : accordegalite.org/ et <http://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/egalite-professionnelle-et-salariale-femmes-hommes/> ont pour vocation de répondre aux besoins d'information des représentant.e.s du personnel et des entreprises en termes d'égalité professionnelle.

Renseigner sur le droit du travail : 76 169 sollicitations

35 agents sont chargés du renseignement et répondent aux questions du public.

En 2016, ils ont reçu 19 486 personnes dans les locaux des unités départementales et ont répondu à 54 201 demandes de renseignement par téléphone, ainsi qu'à 2096 sollicitations par courriel et 386 par courrier.

Les sollicitations les plus importantes concernent les secteurs de l'action sociale et services à la personne, le commerce, l'industrie et la construction. L'objet des demandes concernent en majorité les questions liées au contrat de travail (rémunérations, durée du travail) ou celles liées à la maladie et à l'inaptitude.



Dans le cadre de l'accès aux droits des TPE-PME, les services de la DIRECCTE développent des fiches d'informations facilitant la connaissance des dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de droit du travail, destinées aux exposants des foires et expositions, aux assistant(e)s maternel(le)s, aux primo-employeurs, aux salariés des particuliers employeurs ou encore aux entreprises étrangères intervenantes sur le territoire français.

Ces documents sont accessibles sur le site internet de la DIRECCTE : <http://grand-est.direccte.gouv.fr/>

LES SITES DE LA DIRECCTE GRAND EST

Siège DIRECCTE

6, rue Gustave A. Hirn
67085 STRASBOURG CEDEX
03.88.75.86.86

Unité régionale Châlons en Champagne

60, Avenue Simonnot CS 10452
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
03.26.69.57.51

Unité régionale Nancy

10, rue Mazagran BP 10676
54063 NANCY CEDEX
03.83.30.89.20

Unité régionale Metz

Cité Administrative Rue du Chanoine Colin
57000 METZ
03.54.48.20.00

Unité départementale Ardennes

18, Av. François Mitterand BP 878
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES
03.24.59.71.30

Unité départementale Aube

2, rue Fernand Giroux CS 70368
10025 TROYES CEDEX
03.25.71.83.00

Unité départementale Marne

60, Avenue Simonnot CS 10452
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
6, rue Gaston Boyer CS 10009
51724 REIMS CEDEX
03.26.69.57.51

Unité départementale de Haute-Marne

15, rue Decrès BP 552
52012 CHAUMONT
03.25.01.67.00

Unité départementale Meurthe-et-Moselle Centre

d'Affaires Les Nations BP 50219
54500 VANDOEUVRE
03.83.50.39.00

Unité départementale Meuse

28 Rue Gambetta BP 613
55013 BAR LE DUC CEDEX
03.29.76.17.17

Unité départementale Moselle

Cité Administrative Rue du Chanoine Colin
57000 METZ
03.85.56.54.00

Unité départementale Bas-Rhin

6, rue Gustave A. Hirn
67085 STRASBOURG CEDEX
03.88.75.86.86

Unité départementale Haut-Rhin

Cité Administrative 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR
03.89.24.81.37
Cité Administrative Coehorn Bât. A
68091 MULHOUSE CEDEX
03.68.35.45.00

Unité départementale Vosges

1 Quartier de la Magdeleine
88025 EPINAL CEDEX
03.29.69.80.80

Pour en savoir plus, consulter le site de la DIRECCTE : <http://grand-est.direccte.gouv.fr/>